DEUXIÈME ÉDITION

M. LOUBET EN RUSSIE

Dans notre première édition, hier, nous annoncions, d'après le *Figaro*, que M. Loubet avait reçu du Tsar une lettre autographe, l'invitant à venir en Russie.

Les journaux, hier soir, faisaient remarquer que la nouvelle était prématurée. Le Tsar avait bien écrit au président de la République; mais le *Figaro* en avait eu connaissance avant M. Loubet. Celui-ci, disait-on, était en train de faire une hécatombe de lapins à Marly.

Le *Figaro* s'était trop hâté.

L'invitation a été faite à M. Loubet, mais hier soir seulement.

Dans la matinée, M. le prince Ouroussoff, ambassadeur de Russie à Paris, faisait demander à l'Elysée si le président pouvait le recevoir. Il lui fut répondu que M. Loubet était à la chasse; mais que, dès son retour, il serait à la disposition de l'ambassadeur. Et hier soir, à 6 heures, M. Loubet recevait le prince Ouroussoff qui lui remettait une lettre autographe du Tsar, par laquelle l'empereur rappelait d'une façon pressante au président de la République l'invitation qu'il lui avait faite, au lendemain des fêtes de Compiègne, de venir à Saint-Pétersbourg.

L'ambassadeur parti, M. Loubet fit porter la lettre au président du Conseil, près de qui se trouvait le ministre des Affaires étrangères.

Dans la soirée, le président de la République s'est entretenu longuement avec M. Delcassé qui l'accompagnera dans son voyage.

C'est l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg qui sera chargé de transmettre à l'empereur de Russie l'acceptation du président de la République.

Le voyage aura lieu probablement dans la seconde quinzaine de mai, avant la convocation des Chambres. Le Tsar laisse à M. Loubet le soin d'en fixer lui-même la date « prochaine ».

M. Loubet ouvrira au grand-maréchalat de la cour de Russie la liste des personnes qui l'accompagneront dès qu'il aura demandé, par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères, si la date de fin mai convient aux souverains.

Il paraît que vendredi prochain, le Conseil des ministres désignera les navires qui escorteront le président.

L'ANARCHIE UNIVERSITAIRE

Une feuille ministérielle de Saint-Etienne raconte cette édifiante anecdote:

Chaque jour, dit ce journal, de significatifs événements nous apportent la conviction profonde que l'idée socialiste pénètre de plus en plus dans la classe ouvrière. Qu'on en juge! Mercredi de la semaine dernière, les élèves de la rue Descours se groupèrent et entonnèrent l'*Internationale*. Le directeur ordonna à ses jeunes élèves de garder le silence. Ne tenant aucun compte des jérémiades de cet *étrange éducateur*, les élèves se répandirent dans la cour sans cesser de faire entendre l'hymne vengeur. A la sortie des classes, ils chantèrent de nouveau l'*Internationale*, salués par de nombreux applaudissements. Et le journal conclut: « De tels faits sont d'un heureux présage. C'est de la bonne semence qui germe. »

Il suffit de citer de tels faits. Voilà donc les écoles officielles en train d'être transformées en cavernes maçonniques. Les créateurs de l'enseignement laïque avaient dit qu'un seul culte serait désormais toléré dans l'école, le culte de la France. Quinze ans à peine se sont écoulés depuis cette promesse. Voici que les doctrines des « sans-patrie » commencent à gagner les jeunes pupilles de l'enseignement officiel.

Dans un lycée, les élèves ont voté un ordre du jour de blâme à M. Georges Leygues comme insuffisamment républicain. Bientôt les mêmes élèves frapperont, sans doute, d'anathèmes leurs professeurs. Du haut en bas de l'échelle universitaire c'est l'anarchie qui prévaut.

CONTRE LES ANCIENS RELIGIEUX

Les Carmélites de Rennes

On sait que M. de Lepvrier, procureur de la République de Rennes, a donné, hier, ses conclusions dans le procès en revendication intenté par les propriétaires des immeubles occupés par les Carmélites au liquidateur de cette Congrégation, M. Lebreton.

M. de Lepvrier a conclu ainsi:

Il ne suffit pas d'être propriétaires, il faudrait encore que Mmes Adam, Bougot, de la rue du Champ aient acheté l'immeuble avant de devenir Carmélites. Or, cette dernière qualification accompagne le nom des acquéreurs dans tous les contrats passés en l'étude de Me Duclos.

Après une discussion sur l'interprétation de la loi de 1901, M. le procureur considérant comme devant être confirmés les pouvoirs du liquidateur, a examiné la question des mesures de contrainte tendant à forcer les religieuses à remettre les clés de l'immeuble au liquidateur.

Vous prescrirez, dit-il, que ces clés soient remises, conformément aux conclusions du liquidateur, sous peine d'une contrainte de 100 francs par jour.

Après avoir demandé que le tribunal prononçât l'exécution provisoire du jugement et que les demanderesses soient condamnées aux frais, il a terminé par ces mots:

Tous doivent s'incliner devant la loi, quelque dure qu'elle puisse paraître.

Le jugement sera rendu à huitaine.

A Montbrison

Le parquet de Montbrison a ouvert une enquête contre les religieux de l'Hermitage, canton de Noirétable. Deux d'entre eux passeront en correctionnelle le 10 mars prochain.

Le déficit et les impôts nouveaux

La Chambre, par le vote de plusieurs amendements électoraux, a creusé dans le budget un nouveau trou de 7 à 8 millions.

Entendu hier par la Commission du budget, le ministre des Finances a proposé, pour combler ce déficit, de recourir d'abord à l'expédient si commode des majorations de recettes, en augmentant de 5 millions les prévisions pour le rendement de l'impôt sur les sucres, et ensuite de créer deux impôts nouveaux: un impôt sur les tabacs supérieurs (scaferlati et caporal supérieur) et une augmentation de 36 à 50 francs de droit d'entrée sur les cigares étrangers.

Le premier de ces impôts donnerait, d'après les calculs du ministre, 3 millions pour la moitié de l'année courante, et le second environ 600 000 francs.

La Commission a accepté ces propositions, mais les impôts nouveaux n'ont été votés qu'à une voix de majorité.

D'autre part, la Commission a décidé d'insérer dans la loi de finances: 1° la proposition Klotz, votée l'an dernier, et qui frappe les successions supérieures à 1 million d'une taxe progressive; 2° un article spécial visant le transfert du ministère des Colonies dans les locaux de l'administration de l'Exposition de 1900, au quai d'Orsay; 3° les modifications au tarif postal des journaux et publications périodiques, — cela, malgré l'opposition de M. Caillaux.

Enfin, la Commission a maintenu les dispositions relatives au monopole des pétroles, dont le ministre demandait de nouveau la suppression.

L'IMPOT MOBILIER

Par suite d'un accord entre les députés des départements surtaxés et ceux des départements dégrevés par l'amendement Le Moigne, sur l'impôt mobilier, les dispositions suivantes seront proposées lors de la discussion de la loi de finances:

« A tout contribuable surtaxé de plus de 5 %, et dont la cote est inférieure à 25 fr. (part de l'Etat), il sera alloué un dégrèvement de la portion de leur cote dépassant 5 % d'augmentation.

» Au contribuable surtaxé de plus de 5 %, et dont la cote, supérieure à 25 fr., est inférieure à 50 fr. (part de l'Etat), il sera alloué un dégrèvement de moitié de la portion de l'augmentation dépassant 5 %. »

LE BANQUET DU TRAVAIL

Le fameux banquet du travail, qu'on a annoncé à plusieurs reprises, est définitivement fixé au 23 mars, à midi, à l'Hippo-Palace, rue Caulaincourt.

M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, y assistera avec MM. Millerand, ministre du Commerce, et Baudin, ministre des Travaux publics.

Les organisateurs du banquet annoncent que de nombreux et importants discours y seront prononcés.

LA CONFÉRENCE DES SUCRES

La conférence des sucres, dont la séance de clôture avait été fixée d'abord à jeudi matin, s'est réunie mercredi soir à 5 h. 1/2.

Après quelques échanges d'observations portant sur des questions d'interprétation de certaines clauses de la convention, M. le comte de Khevenhuller-Matsch, vice-président de la conférence, prend la parole pour constater le succès des travaux.

Le résultat obtenu est dû, a-t-il dit, à la direction vraiment remarquable que M. le comte Smet de Naeyer a su donner aux délibérations. Il a fait preuve d'une compétence extraordinaire dans la matière, mais aussi d'une urbanité pour laquelle tous les membres de la conférence lui sont profondément reconnaissants.

Le comte de Khevenhuller-Matsch est convaincu d'être l'interprète de tous les membres en témoignant la plus vive gratitude à M. le comte Smet de Naeyer.

Le président dit que la convention intervenue est une œuvre de solidarité internationale, basée sur les principes les plus rationnels de la science économique. C'est aussi en un certain sens une œuvre de paix; car en proscrivant le système de primes, elle condamne la forme la moins justifiable du protectionnisme, sa forme agressive.

« Qu'il me soit donc permis, dit-il, de rendre hommage aux idées larges et généreuses qui ont inspiré les gouvernements représentés à la conférence, idées qui ont été si bien servies par leurs honorables délégués. Leur haute compétence et leur esprit de conciliation ont été les facteurs essentiels de l'œuvre accomplie. »

Il a été ensuite procédé à la signature de la convention qui porte ainsi la date du 5 mars.

LES CONDAMNES DE LA HAUTE-COUR

MM. Chiché et Charles Bernard se proposent de déposer, avant la fin de la session, une proposition d'amnistie en faveur des condamnés de la Haute-Cour.

RÉCOMPENSE NATIONALE

M. Decrais, ministre des Colonies, a saisi hier la Chambre d'un projet de loi tendant à accorder à M. Savorgnan de Brazza, à titre de récompense nationale, une pension annuelle de 10 000 francs.

CONTRE LES SOUS-MARINS

M. James Ellis Howard, l'inventeur australien, a présenté à l'Amirauté anglaise le modèle d'un bateau, de genre nouveau, qui est destiné à faire la chasse aux sous-marins. Son bateau, qui a la forme d'un cigare, est mû par l'électricité. Il est muni d'un réflecteur qui permettra d'explorer la région où le bateau opère.

ARTON A BRUXELLES

Un journal de sport annonce que le légendaire Arton s'occupe d'automobiles. Il se trouve à la tête d'une Société créée au capital de 600 000 francs en vue d'établir un vaste garage à Bruxelles et de créer un service de location de voitures électriques.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du jeudi 6 mars (matin)

M. Mesureur préside.

Comme complément au vote des divers chapitres du budget des conventions adopté hier, il y avait lieu de se prononcer sur quelques articles de la loi de finances relatifs aux conventions.

Cette discussion a donné lieu à de nouvelles observations très diverses, renouvelées de celles d'hier: à toutes, le ministre des Travaux publics, M. Baudin, a répondu par les promesses ordinaires.

M. Vaillant a réclamé le raccordement des stations du Métropolitain et de la Ceinture; M. Stanislas Ferrand a signalé les différences de tarifs des divers réseaux et demandé des améliorations au système des abonnements, aux trains ouvriers, aux délais de retour, à l'aménagement des wagons; M. Renault-Morlière a traité des rapports entre les grandes lignes et les lignes départementales; M. Dejeante, des conditions du monopole du Métropolitain; M. Raiberti, de la caisse des retraites de la Compagnie du Sud; M. Gabiat a obtenu l'inscription, dans le programme des travaux neufs, d'une ligne dite de Magnac-Laval, très importante pour la Haute-Vienne et au point de vue militaire.

Finalement, les articles de la loi de finances concernant les conventions ont été adoptés.

Un incident s'est produit alors, à propos du vote sur un chapitre réserve (chap. 105) du budget des finances.

M. Caillaux en demandait l'adoption, avec le renvoi à demain matin des amendements sur la contribution personnelle-mobilière, visant à modifier les effets de l'amendement Le Moigne qui a si fort surelevé cette contribution pour plus de 50 départements.

Les radicaux et socialistes acceptaient le renvoi, mais M. Ribot a protesté contre une pareille façon d'établir le budget.

Il n'est au pouvoir de personne, a dit alors M. Caillaux, de prévoir le chiffre des remboursements à opérer; que la Chambre vote les 30 millions que nous lui demandons, et si ce chiffre est dépassé, le gouvernement demandera des crédits supplémentaires.

M. Ribot. — La Chambre vote tous le sans un crédit de non valeur qui peut être inférieur ou supérieur aux exigences du service, mais nous sommes en présence d'amendements qui peuvent charger ce fond de non-valeur d'une somme considérable.

Comment le ministre peut-il demander à la Chambre de boucler le budget avant de discuter des propositions qui augmentent les dépenses?

M. Brisson. — Vous vous chargez de fournir des arguments inexacts aux nationalistes! (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Ribot. — Cette interruption est indigne de vous; il faut que vous ayez de bien grosses préoccupations électorales pour parler ainsi! (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

M. Brisson. — Je maintiens ce que j'ai dit, vous êtes de ces anciens républicains qui cherchent à fournir des arguments même inexacts aux nationalistes.

Sur ce, le chapitre 105 a été voté, et la séance levée.

Séance du jeudi 6 mars (soir)

Le vote des députés

M. Deschanel préside.

M. Lasies dépose une proposition tendant à modifier le règlement de la Chambre, en décidant que, dans les questions financières et budgétaires, les députés présents seuls votent, et que le vote par procuration, déjà scandaleux quand il s'agit de questions politiques, soit supprimé en matière de dépenses intéressant le budget de l'Etat.

Il n'est pas admissible que des millions, et parfois des milliards, comme c'est le cas depuis trois mois, soient engagés par 40 ou 50 députés votant pour 500 ou 550 autres.

M. Dussaussoy appuie la demande d'urgence.

Cette proposition si simple et si légitime cause sur les bancs d'extrême-gauche une véritable crise de fureur.

Les citoyens Sembat, Dejeante, Charles Bos, Breton et autres, qui remplacent le talent par la vigueur des hurlements, protestent avec une indignation comique.

On vote: par 285 voix contre 28 l'urgence est adoptée, mais ce résultat est accueilli par des murmures plus nombreux, moins bruyants que les précédentes.

M. Ruau demande alors la discussion immédiate.

— Nous l'avons demandée avant vous! fait remarquer M. Lasies.

L'extrême-gauche réclame, en outre, le scrutin par appel nominal sur la question de discussion immédiate; le défilé à la tribune commence.

Cette opération, qui dure plus d'une heure (2 h. 45 à 3 h. 55), aboutit au vote, par 166 voix contre 136, de la discussion immédiate.

Le texte porte que « le vote par procuration est interdit dans les scrutins intéressant le budget de l'Etat; chaque député devra lui-même mettre son bulletin dans l'urne ».

M. Lasies dit quelques mots seulement en faveur de sa proposition; un conseiller général ou municipal, dit-il, dont le mandat est gratuit, ne peuvent pas voter sur une discussion à laquelle ils n'ont pas assisté.

Nous, dit-il, qui touchons 25 francs par jour pour exercer notre mandat, nous n'avons qu'à y assister si nous ne voulons pas le remplir. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. de Cassagnac estime désirable la présence aussi assidue que possible des députés aux séances.

Mais la proposition ne lui semble pas admissible, parce qu'elle assimile par trop la Chambre à un Conseil municipal, parce qu'elle empêcherait les députés de se livrer à des travaux plus utiles que ceux des séances, parce qu'elle place des votes financiers au-dessus de sujets plus importants, comme la loi militaire ou autres.

Enfin, le vote par procuration, d'un député présent pour un député absent, prête moins à des combinaisons louches que celles du vote à la tribune qui résulterait de la proposition Lasies.

M. Lasies reproduit ses arguments, que le ministre des Finances appuierait, dit-il, s'il pouvait parler dans une discussion sur le règlement de la Chambre.

Ceux qu'a présentés, dit-il, mon collègue et ami de Cassagnac ont leur valeur et entraîneront sans doute le rejet de ma proposition, mais je persiste à croire qu'elle mettrait dans nos débats une moralité nécessaire et supprimerait des scrutins absolument scandaleux.

La proposition est mise aux voix; il y a lieu à pointage.

La séance continue.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

Les réformes électorales

La Commission du suffrage universel a approuvé le rapport de M. Ruau, concluant au rétablissement du scrutin de liste. Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une manifestation platonique — un petit « battage » électoral — le gouvernement s'étant, d'avance, déclaré formellement hostile au scrutin de liste. Et puis, il est vraiment un peu tard pour réaliser une telle réforme.

La Commission a ensuite ratifié les rapports de M. Klotz, concluant à l'adoption de la proposition Viviani sur l'inéligibilité et du projet sur les modifications de certaines circonscriptions électorales — sauf les modifications concernant les arrondissements du Mans et de Saint-Nazaire.

D'accord avec le gouvernement, la Commission demandera que la discussion de ces rapports vienne après celle du budget.

La Franc-Maçonnerie à la Chambre

La distribution d'aujourd'hui à la Chambre comprend un fort intéressant rapport de M. Prache, au nom de la 11e Commission, sur de nombreuses pétitions signées d'habitants de divers départements, qui demandent que l'article 13 du décret-loi des 28 juillet et 2 août 1848, relatif aux Sociétés secrètes, soit appliqué à la Franc-Maçonnerie.

Ce rapport, sur lequel il y aura lieu de revenir, appuyé de considérations et d'arguments irréfutables sur le but, les doctrines, les moyens d'action, l'influence intérieure et extérieure de la Franc-Maçonnerie, se termine ainsi:

La Commission conclut au renvoi de la pétition:

« 1° A M. le ministre de l'Intérieur, en le priant de réclamer le dépôt des imprimés émanant du Grand-Orient et de faire ainsi compléter nos collections nationales;

» 2° A M. le ministre des Finances, en le priant de faire recouvrer par son administration sur les Fédérations et sur les Loges maçonniques les taxes de 5 % sur leurs revenus et les taxes d'abonnement en retard, avec le montant des amendes encourues, qui sont et doivent être réclamées à toutes les associations religieuses ou civiles qui ne font pas la distribution de leur revenu entre leurs membres et à celles qui admettent l'adjonction de nouveaux membres;

» 3° Enfin et surtout à M. le garde des sceaux, en le priant:

1° De faire demander par les chefs de ses parquets devant les tribunaux civils la nullité des associations franc-maçonniques, par application des articles 3 et 7 de la loi du 1er juillet 1901;

2° D'exiger d'eux qu'ils fassent respecter par lesdites associations — en attendant que cette nullité soit prononcée — les dispositions des articles 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de la loi du 29 juillet 1881, relatives aux dépôts administratif et judiciaire des imprimés et des écrits périodiques et à la signature d'un gérant, en requérant contre les auteurs responsables des délits l'application des pénalités édictées. (*Le renvoi aux ministres de l'Intérieur, des Finances et de la Justice est ordonné.*)

On peut être sûr que la Congrégation maçonnique ne sera pas inquiétée.

L'association de l'industrie et de l'agriculture françaises

L'Association de l'industrie et de l'agriculture françaises a tenu hier son assemblée générale sous la présidence de M. Méline.

Autour de M. Méline avaient pris place au bureau: MM. Jaubert, Emile Widmer et le comte de Saint-Quentin, vice-présidents; Ponnier, Jouët-Pastré, président de la Société anonyme des Forges et Chantiers de la Méditerranée; Faucheur, président de la Chambre de commerce de Lille; Carmichaël, président de l'Union des Syndicats patronaux des industries textiles de France; Dreux, administrateur-directeur de la Société anonyme des Aciéries de Longwy.

Dans la salle, très nombreuse assistance dans laquelle on remarquait presque tous les autres membres du Comité: MM. le Dr Gauthier et Le Cour Grandmaison, sénateurs; Colté, Armand Vieillard, députés; Cauwès, professeur à la Faculté de droit de Paris; Viéville, président du Syndicat des fabricants de sucre; Edmond Théry, directeur de l'*Economiste européen*; Henry Sagnier, directeur du *Journal de l'Agriculture*; Domergue, directeur de la *Réforme économique*; les présidents des Chambres de commerce d'Angers, Armentières, Elbeuf, etc.; les présidents des Chambres consultatives de Falaise, Saint-Dié, etc.; Périer, vice-président de la Société des Chantiers et Ateliers de la Gironde; Esnault-Pelterie, président du Syndicat général de l'industrie cotonnière; Juillard-Hartmann, président du Syndicat cotonnier de l'Est; Cuedville, président du Syndicat des filateurs de laine de la région normande, etc.

Un banquet a suivi l'assemblée générale. Dans son toast, M. Méline a fait aux Syndicats jaunes l'allocution suivante:

« Les ouvriers commencent à comprendre que la guerre des classes est encore plus meurtrière pour eux que pour les patrons, que leurs intérêts sont solidaires de ceux des patrons, que tout ce qui ruine l'industrie ruine l'ouvrier, que le capital n'est pas l'ennemi du travail, parce qu'il est le grand réservoir des salaires, et que, plus il y a de capital, plus il y a de travail.

» C'est sous l'empire de ces réflexions de bon sens que la masse des ouvriers s'ébranle aujourd'hui: elle ne veut plus se laisser conduire par les politiciens qui la jettent sans son consentement dans des grèves désastreuses, qui la plongent dans la misère noire, pour la satisfaction de leur ambition politique. Elle entend prendre en mains la direction de ses propres affaires, en dehors de la politique, et les traiter directement avec les patrons, dans un esprit d'entente et de conciliation.

» C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de favoriser et d'encourager ce mouvement si sage, en attirant de plus en plus à vous les ouvriers qui y entrent si résolument, en restant en contact permanent avec eux, en les éclairant sans cesse sur le fonctionnement des grandes lois économiques qui s'imposent à tout le monde, aux ouvriers comme aux patrons.

» Messieurs, ce sont là des symptômes rassurants pour l'avenir. La fin du dernier siècle a marqué le point culminant de la guerre des classes. Je suis convaincu, pour ma part, que le XXe siècle, après des épreuves, qui, je l'espère, touchent à leur terme, sera le siècle de l'union, de la solidarité et de la mutualité, de l'association sous toutes ses formes, et qu'il substituera ainsi l'amour à la haine et la sainte fraternité à la guerre impie.

» A l'union des industriels, des ouvriers et de tous les bons Français! » (Applaudissements répétés.)

LE CENTENAIRE DE WASHINGTON

New-York, 6 mars. — M. d'Estournelles de Constant, député de la Sarthe, qui a représenté la France aux fêtes du centenaire de Washington, s'embarque aujourd'hui à bord de la *Bretagne* rentrant en France.

QUESTIONS SOCIALES

L'Union mutualiste des femmes

Une des premières associations instituées conformément à la loi du 1er juillet 1901 aura été l'Union mutualiste des femmes de France. Cette association a pour but de propager en France l'idée et les applications de la Mutualité, de faciliter aux femmes l'accès dans les Sociétés de secours mutuels, de provoquer la création de Mutualités, de seconder et au besoin de coordonner le fonctionnement des Sociétés existantes.

Mais tout en s'occupant de la propagande des idées mutualistes, l'« Union » a un autre objet beaucoup plus important. Elle réalise en effet une conception entièrement nouvelle et de nature à imprimer au mouvement mutualiste une impulsion pouvant aller, suivant l'expression de M. Kergall, jusqu'à la transformation. Elle a pour principal objet le recrutement et la centralisation des membres d'honneur des Sociétés de secours mutuels. On sait que dans presque toutes les Mutualités, à côté des travailleurs associés qui *versent* et *reçoivent*, il y a d'autres sociétaires qui, eux, *versent* et *ne reçoivent pas*. Ce sont les membres d'honneur.

L'expérience a montré que les Sociétés de secours mutuels fonctionnent malaisément sans membres d'honneur, et d'autre part le recrutement des membres d'honneur offre souvent aux participants de grandes difficultés. Le vrai rôle de l'« Union des femmes de France » sera donc de recruter des membres d'honneur et de permettre ainsi à un plus grand nombre de Mutualités de se fonder et de prospérer. C'est là une action sociale vraiment pratique, vraiment chrétienne, et qui va permettre à beaucoup de bonnes volontés qui aspiraient à être utiles d'employer au profit d'une grande œuvre des trésors de dévouement et de zèle.

Nouveau Syndicat libre

L'organisation des Syndicats libres de la rue des Petits-Carreaux vient de s'augmenter d'un Syndicat nouveau, celui de l'alimentation.

Il y a dans la région parisienne, lisons-nous dans l'*Echo des Syndicats*, plus de 100 000 ouvriers pouvant être classés dans les diverses professions se rattachant à l'alimentation. Ces professions se répartissent en trois groupes principaux: les gens de maisons, les employés et ouvriers du commerce de détail, les employés et ouvriers du commerce de gros. Chacun de ces trois groupements peut formuler des revendications qui lui sont spéciales.

Le Syndicat ouvrier de l'alimentation devra donc s'occuper de ces travailleurs, et tâcher d'améliorer le plus rapidement possible leur situation, qui est véritablement digne d'intérêt.

Pour cela, il est nécessaire de conserver entre les trois groupes que nous venons d'énumérer une union parfaite, et une entente absolue. En travaillant ainsi, dans le seul but d'obtenir pour les moins favorisés d'entre eux, un surcroît de bien-être, les syndiqués de l'alimentation feront une bonne action, et ils attireront sur l'organisation nouvelle la sympathie et l'estime de tous les honnêtes gens.

Le compagnonnage

M. Martin Saint-Léon a réuni en un curieux volume ses études de la *Réforme sociale* sur le « compagnonnage, son histoire, ses coutumes, ses règlements et ses rites (1) ». Bien avant les Syndicats, les Sociétés de secours mutuels et les coopératives, le compagnonnage, qui s'inspirait des principes de la fraternité chrétienne, avait trouvé moyen d'assurer la défense des travailleurs et la protection de leurs intérêts essentiels. On n'apprendra peut-être pas sans surprise que le compagnonnage n'est pas complètement disparu. Il compte actuellement, d'après les calculs de M. Martin Saint-Léon de 8 à 10 000 adhérents. Le vieux rituel non plus n'est pas encore totalement disparu. Il y a encore des « Premiers en ville » et des « Mères des compagnons »; mais le « topage » la « conduite en règle », la « guilberte » et autres particularités n'appartiennent qu'à l'histoire.

Un point intéressant à noter c'est que par ses origines et ses traditions, le compagnonnage était une institution profondément religieuse. Plus tard la Franc-Maçonnerie s'employa à enlever aux compagnons leurs croyances, et elle n'y réussit que trop en bien des cas.

Les jardins ouvriers au Puy

On sait qu'il existe dans la région du Puy (Haute-Loire) un groupe important de jardins ouvriers. La Commission d'organisation de ces jardins a rédigé à l'intention de la « Ligue du coin de terre et du foyer » un rapport sur le fonctionnement de ces jardins. L'œuvre compte 82 jardins, cultivés par 82 familles composées, au total, de 456 personnes.

Les recettes qui avaient été en 1900 de 1 532 francs ont été un peu moindres en 1901, mais cela tient aux intempéries dont les jardins ont eu à souffrir et non point au dépérissement de l'œuvre qui est prospère. Tous frais payés, il reste en caisse un reliquat de 519 fr. 50.

De nombreuses primes d'encouragement ont été données aux ouvriers qui ont été reconnus avoir été les meilleurs travailleurs. Elles ont consisté en draps, couvertures et chemises.

En somme, les résultats obtenus sont encourageants, et les jardins ouvriers du Puy prouvent une fois de plus que ce genre d'assistance par le travail répond à une conception pratique et qui peut être, sans grandes difficultés, mais avec un peu de dévouement, réalisée à peu près partout.

A. C.

TREMBLEMENT DE TERRE EN ITALIE

De fortes secousses de tremblement de terre ont été ressenties dans plusieurs villages de la province de Lucques. Il n'y a pas eu de victime et les dégâts sont peu importants; mais les habitants pris de panique quittent leurs maisons.

De légères secousses ont été également ressenties à Florence et à Ferrare.

(1) Colin, éd., 5, rue de Mézières.

LE SAINT DU JOUR

Saint Thomas d'Aquin, docteur de l'Eglise

Thomas, né en 1226, à Rocca-Serra, près du bourg d'Aquino au royaume de Naples, dans une famille d'illustre origine, reçut de Dieu les dons les plus merveilleux de l'intelligence et de la piété. A cinq ans de 11 ans, il a envoyé à l'Université de Naples où ses progrès dans les sciences profanes et sacrées firent concevoir de lui les plus belles espérances. Appelé de Dieu à la vie religieuse dans l'ordre naguère fondé par saint Dominique, le jeune Thomas résiste aux instances de sa famille qui voulait le retenir dans le monde, et pour mieux y échapper il partit pour Cologne où il eut pour maître le célèbre Docteur Albert le Grand. A deux reprises, en 1256 puis en 1259, saint Thomas séjourna à Paris où il enseigna avec un merveilleux talent la théologie et les Saintes Ecritures. Les œuvres de ce grand génie font depuis six siècles l'admiration des docteurs et sont journellement étudiées et commentées dans les écoles et Universités catholiques. Saint Thomas mourut saintement, à même âge de 48 ans, à Tôssa-Nova le 7 mars 1274. Il a été déclaré par Léon XIII, patron et protecteur des Universités catholiques.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

M. Emilien Cabuchet, statuaire, à Bourg le 24 février, à 82 ans, il était chevalier de Saint-Grégoire le Grand. — Mme veuve Jager, à Bourg. — M. Alphonse Chauveau qui fut huit fois pèlerin de Jérusalem, le 3 mars, à Paris, maison Saint-Joseph, rue Pierre-Larousse, à 86 ans. — M. l'abbé Antoine Thomas, neveu de feu S. Em. le cardinal Thomas, curé de Saint-Clément de Rouen, le 4 mars, à 45 ans. Ses funérailles se font vendredi.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT

(300 jours d'indulgences)

Croisade de prières et de pénitences

« Je ne suis pas riche, nous écrit une jeune fille, je ne suis qu'une simple employée et peu rétribuée, à cause d'un état de santé plus que précaire, mais j'ai de nombreuses connaissances un peu partout, et si je pouvais faire quelque bien avec vos petites feuilles de prières et de propagande dont parle mon cher journal la *Croix*, j'en serais bien heureuse. »

« J'ai reçu ce matin les images de saint Michel, nous écrit une autre personne, et les 12 feuilles pour les élections, mais comme je vois que ces images et feuilles font plaisir aux personnes qui m'entourent, et peuvent faire du bien et engager à prier et faire bien voter, je vous prie d'avoir la complaisance de m'envoyer de suite 100 feuilles de la croisade. »

CONDITIONS D'ENVOI

Chaque paquet de 100 feuilles de la croisade, 0 fr. 25. *Port en sus*, 0 fr. 20.

Chaque paquet de 100 images en noir de saint Michel avec prières spéciales pour les élections au verso, 0 fr. 25. *Port en sus*, 0 fr. 20.

Nous envoyons gratuitement sur demande 10 feuilles de la croisade et une image de saint Michel, à titre de spécimen.

ŒUVRES DE MER

M. S. Maudult, 20 fr. — M. l'abbé Parton, 10 fr. — M. et Mme de Maursige, 5 fr. — Mlle E. Le Bolloche, 10 fr. — M. de Sachy, 10 fr. — Mme Vve Gimé, 5 fr. — An., 10 fr. — Quelques Français de Moscou, 33 fr. — Mlle Guénot, 40 fr. — M. le commandant Boyer, 20 fr. — MM. Lacombe et fils, 50 fr. — M. Tramail, 20 fr. — M. le comte et Mme la comtesse P. de Montbel, 25 fr. — M. le Dr Claudot, 10 fr.

Mme Louis Gosse, 5 fr. — Mme Régeard, 10 fr. — Mme de Pavant, 25 fr. — M. Cyp. Fabre et Cie, 100 fr. — Mme de Garetynes, 20 fr. — M. et Mme Darrand, 200 fr. — M. Guibert, 5 fr. — Mme la comtesse de Cuverville, 20 fr. — M. l'abbé Nague, 5 fr. — M. Hème de Lacotte, 5 fr. — Mme A. Baudé, 10 fr. — M. Léon Blanchet, 5 fr.

Mme Briot, 100 fr. — M. S. Thiébault, 15 fr. — M. et Mme Paul Hémon, 20 fr. — Mme Bourcet-Aubertot, 100 fr. — M. Elmery, 20 fr. — Mme Itasse, 20 fr. — M. de Cadenet, 5 fr. — Deux an. d'Evreux, 5 fr. — Comité des assureurs maritimes de Paris, 1 000 fr. — Compagnie d'assurances générales maritimes, 200 fr. — M. l'abbé Pinaudier, 5 fr.

Par le Comité de Fécamp: Souscriptions recueillies, 1 000 fr.

Par le Comité de Pau: Conférence, 596 fr. 40. — Souscriptions recueillies, 898 fr. 35.

« LE PÈLERIN »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 8 MARS

Le général Jeanningros, ancien enfant de troupe, décédé le 24 février 1902, portrait par Damblans. — La semaine. — Menaces. — M. Waldeck-Rousseau. — Victor Hugo. — La croisade de prières et de pénitences en vue des élections. — Les Petites-Sœurs gardes-malades de l'Assomption. — Le second procès contre la liberté d'enseignement, 2 photographies. — Cordonnier et chevalier, roman, avec illustration d'En. Caratto. — Notre Mi-Carême, photographie de M. Bailliet. — Le massacre de la mission Rouyer en une des îles célèbres (Océanie), par les cannibales, le 1er janvier, grand dessin de Damblans. — Courrier des œuvres. — Le Pain de saint Antoine. — Recommandations. — Promenade. — Apothéose de Victor Hugo. — Ephémérides. — L'art d'être grand poète, par Caran d'Ache. — L'embarras du caricaturiste, page de Henriot. — La science pittoresque. — Jeux d'esprit, par Félix Jean.

LA TONNE D'OR

DEUXIÈME PARTIE

L'AVENTURIER MALGRÉ LUI

(*Suite*)

Tout ce que nous venons de décrire, c'était la falaise même, formant promontoire au-dessus d'un océan de verdure. Le long des murs de basalte, amplement déchirés, de longues draperies pendaient, festons de lianes ou d'orchidées, que diapraient des millions de fleurs où le moindre souffle de vent produisait de larges ondes. A ces moments des bandes d'oiseaux rieurs ou jacasses tourbillonnaient à l'entour de ces franges comme des essaims, tandis que, sur une aiguille granitique, l'oiseau-lyre déployant le prestige de son plumage incomparable, émissait son chant mélancolique.

Çà et là, quantité de petits plateaux, ménagés dans la rampe et où le vent avait apporté la terre végétale avec les semences fourragères, formaient des oasis de gazon où willoubis et kanguroos exécutaient leurs gambades de clowns.

L'œil descendait ainsi, sollicité de détail en détail, jusqu'au fond du précipice qui était la plaine, diaprée de ces couleurs tendres, riches dans leur crudité, brillantes surtout et riantes, par lesdites un paysage intérieur de l'Australie où la sylve, peu variée, étend ses rameaux toujours chargés de grêles feuillages au-dessus d'un sol sec, mais opulent au plus haut degré; vaste palette sur laquelle la poussière, les herbes et les arbustes eux-mêmes broient, parmi la verdure jaunissante, un harmonieux glacis d'or.

Dans la plaine, le regard pouvait faire dix lieues à toutes les aires du vent, sans rencontrer d'autre obstacle que les groupes du mont Alexandre, arrondissant au Nord-Est les belles lignes de leurs profils. Au Sud, par delà l'océan des forêts, dans la direction de Kilmore, les Alpes australiennes donnaient des bornes bleuâtres à l'horizon.

Entre ces deux barrières, s'étendait un parc, un jardin, un paradis. Nous avons déjà prononcé le mot, et ce n'est pas Moïse ne put rien voir de si beau du haut de la montagne. Au premier plan qui restait dans l'ombre, masqué par la rampe elle-même, un lac aux eaux tranquilles reflétait l'azur du ciel, au sein d'une silencieuse solitude. La cohue mordorée des palmipèdes y prenait ses indolents ébats, tandis que, sur le bord, des dingos affamés guettaient, en troupe, un casoar superbe levant le cou comme un lama de Thibet et paissant les feuilles nouvelles des myrtacées, sans souci de ses lâches ennemis. La ceinture du lac était faite de saules argentés, blanchissant parmi les glaïeuls noirs. Un peu plus loin, les fougères-arbres, la plus belle plante peut-être de la création, groupaient leurs bouquets de palmes, radiés comme des soleils, puis le *bush* commençait, déployant d'abord son tapis de mimosas, dont les parfums montaient avec la brise, mêlant ensuite les chevelures des eucalyptus, lançant enfin les premiers troncs blancs de ses gommiers.

Le soleil tranchait là une ligne joyeuse qui dessinait en silhouette toutes les dentelures de la rampe. Les plans s'éloignaient, les nuances fondaient. Feuillages, baies et fleurs formaient une seule nuance qui allait moutonnant au loin, n'ayant plus que la différence entre la lumière et les ombres.

Alors surgissaient les grands traits: le Campaspe,